

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE N° 3136 DE MONSIEUR CLAUDE GERBER, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE " POURQUOI RESTER PARTENAIRE AU PARC DU DOUBS ? "

Il est demandé au Gouvernement des informations quant au financement du Parc du Doubs, au bien-fondé de son existence et à la pertinence du soutien de la République et Canton du Jura. Pour information, la convention-programme 2020-24 est en cours d'élaboration et sera conclue cette année entre le Canton du Jura et la Confédération.

Question 1 : Selon le programme du Parc du Doubs, est-il justifiable de parrainer à double certains projets ?

Les projets doivent répondre à l'exigence de complémentarité et de synergie avec ceux des acteurs institutionnels et associatifs. Les doublons et doubles financements sont proscrits et les projets doivent être articulés aux politiques et actions de l'Etat.

Question 2 : Le montant alloué au Parc par la RCJU est-il unique? Si non, quel est le montant par prestation ?

La Convention-programme 2016-2019 repose sur une contribution financière annuelle des cantons qui s'élève à 145'800 francs (JU : 75'000 francs + loyer 10'300 francs; NE : 53'000 francs; BE : 7'500 francs). Il est possible que des contributions supplémentaires soient accordées par le(s) canton(s) pour des prestations ponctuelles en cours de période de convention-programme. Le budget annuel du Parc avoisine 1.2 million de francs par an pour la période 2016-2019, auquel s'est ajoutée pour 2016-2017 une contribution fédérale d'environ 1.2 million de francs pour la réalisation du projet-pilote 2016-2017 « infrastructure écologique », mené conjointement avec le Parc Chasseral.

Question 3 : Est-il nécessaire de maintenir une structure telle qu'aujourd'hui ?

Oui. Actif à l'échelle d'un territoire fonctionnel à cheval entre les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne, le Parc du Doubs réalise des prestations et des projets que d'autres acteurs ne sont pas en mesure d'effectuer. Il est appelé à jouer un rôle significatif s'agissant d'un développement régional (notamment économique) basé sur les potentiels et atouts en matière de nature, de paysage et de patrimoine.

Question 4 : Dans la situation actuelle, suite au retrait du WWF, la RCJU doit-elle rester partenaire ?

Le Canton du Jura est le canton-pilote du projet de Parc du Doubs, il est l'interlocuteur de la Confédération et représente les cantons de Neuchâtel et de Berne. Son statut n'est en rien comparable à celui du WWF.

Delémont, le 12 mars 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt